

Réf: Dossier N° 147559

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE DE KARITE DE COTE D'IVOIRE » en abrégé «

Abidjan, Adjamé, ABIDJAN ADJAME ST MICHEL, Appartement N°96 de trois pièces situé au Bâtiment E de la Sicogi Fraternité Matin 1, Lot

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 16/09/2022 reçus par Me ETUDE DE MAITRE TAPE-M'BENGUE , MANDATAIRE, enregistrés au CEPICI, le 21/09/2022, il a été constitué SOCIETE « SOCIETE DE KARITE DE COTE D'IVOIRE » en abrégé «

La création d'une unité industrielle de Karité, L'importation, l'exportation, négoce de tous produits agricoles, produits semi-finis ou finis, La confection de produits semi-finis et finis à base de Karité et leur exportation.

La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se 100,000,000 F CFA divisé en (10000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 10.000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires.

Abidjan, Adjamé, ABIDJAN ADJAME ST MICHEL, Appartement N°96 de trois pièces situé au Bâtiment E de la Sicogi Fraternité Matin 1, Lot M YAO TOURE ALBERT (PDG)

M KOUADIO N'DRI GERARD (DGA)

n°CI-ABJ-03-2022-B14-00086 du 11/10/2022 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°51302/GTCA/RC/2022 du 11/10/2022

